

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2018

ACTIVITÉS AGRICOLES CULTURES MARINES - (N° 1417)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 27

présenté par
M. Pahun

ARTICLE PREMIER

Au début de l'alinéa 5, insérer les mots :

« Dans les communes ou parties de communes mentionnées à l'article L. 321-2 du code de l'environnement, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.